Document generated on 04/24/2024 3:40 p.m.

L'Actualité économique

Les investissements américains sont-ils devenus une menace?

Jacques Parizeau

Volume 32, Number 1, April–June 1956

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1002777ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1002777ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)
1710-3991 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Parizeau, J. (1956). Les investissements américains sont-ils devenus une menace? *L'Actualité économique*, *32*(1), 140–156. https://doi.org/10.7202/1002777ar

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1956

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Sur les prévisions budgétaires de l'année en cours, nous ne ferons pas plus de commentaires que l'an dernier, l'expérience nous ayant maintes fois prouvé la futilité d'analyser des données aussi dénuées de réalisme. Disons simplement, que les recettes et les dépenses sont censées s'équilibrer au niveau légèrement inférieur de 374 millions de dollars. Les recettes sont sans doute sous-évaluées comme d'habitude, car les principales sources de revenus (impôts sur les compagnies, impôt sur le revenu, taxe sur l'essence, taxe de vente, etc.) sont établies à peu près exactement au niveau atteint en 1955-56. Or, la situation économique au cours de l'année 1956 nous permet d'espérer des rendements accrus de ces sources d'impôts. Quant aux dépenses, il est permis de douter que les immobilisations du ministère de la Voirie n'atteindront que 30 millions de dollars et les immobilisations totales 56 millions, alors que celles-ci se sont chiffrées par 83 millions en 1955-56, 67 millions en 1952-53 et 64 millions en 1948-49. Il convient de remarquer, en effet, que 1956-57 devrait marquer un autre point culminant du cycle d'immobilisations de quatre ans auquel on nous a habitués. Si la tendance des dernières années devait persister, c'est à environ 90 millions de dollars que devraient se fixer les dépenses de capital et non pas 56 millions. De toute façon, c'est le discours du budget de l'an prochain qui nous renseignera sur ce point.

Roland PARENTEAU

Les investissements américains sont-ils devenus une menace? À l'occasion des mémoires soumis à la Commission Gordon, l'opinion publique a été une fois de plus agitée par les discussions portant sur l'entrée des capitaux américains au Canada. On a dit que ces investissements prenaient une ampleur telle que le contrôle économique de la nation était menacé de changer de mains, que la souveraineté même du pays était en cause. Et on a recommencé à discuter des bienfaits éventuels des nationalisations.

Dans ce contexte psychologique, une publication du Bureau fédéral de la statistique est venue jeter de l'huile sur le feu[1]. On y mentionnait, entre autres choses, que 50 p.c. du contrôle des

1. *Canada's International Investment Position 1926-1954*, 93 pages.

capitaux investis dans les manufactures canadiennes était maintenant entre les mains de l'étranger, contre 35 p.c. en 1926. Ce chiffre de 50 p.c. a créé une profonde impression. Il n'est sans doute pas inutile de faire un commentaire détaillé de cette publication. Elle présente, en effet, une rétrospective de l'ensemble des investissements étrangers au Canada et des investissements canadiens à l'étranger depuis un quart de siècle. Nous n'en aborderons ici que quelques parties, dans le but de contribuer à éclaircir les discussions si violentes qui ont trait aux capitaux étrangers au Canada.

L'endettement total du Canada à l'étranger se montait en 1955 à 14.5 milliards de dollars au lieu de 7.8 milliards en 1946 et 8.0 milliards en 1930. La progression est importante. On doit cependant tenir compte de l'endettement de l'étranger au Canada pour établir l'endettement net du pays. En 1955, les créances du Canada sur l'étranger était de 7.0 milliards contre 4.0 en 1946 et 1.5 en 1930. En somme l'endettement net serait donc passé de 6.5 en 1930 à 3.8 en 1946, à 7.5 en 1955[1].

Il serait facile de conclure de ces chiffres que les créances nettes de l'étranger sur le Canada se sont à peine accrues par rapport à 1930, et étant donné l'accroissement du revenu national au Canada, sont relativement moins importantes qu'elles ne l'étaient au début de la grande dépression.

Les chiffres globaux qui soutiennent cette conclusion n'ont cependant pas de signification profonde. On peut additionner des créances et des dettes. On n'additionne pas des contrôles et des pressions. Le détenteur étranger d'obligations du gouvernement fédéral tire un revenu de l'économie canadienne mais ne peut donner aucune orientation particulière à l'économie du pays. Au contraire, l'entreprise américaine qui ouvre une succursale ou fonde une autre entreprise au Canada, influence le rythme de croissance d'un secteur économique, ouvre peut-être une nouvelle région canadienne à l'exploitation économique, et même oriente, par sa publicité et ses ventes, les goûts et les choix des Canadiens. Les répercussions véritables des divers types d'investissements ne sont donc pas comparables.

1. Tous les chiffres mentionnés dans ce commentaire sont tirés de *Canada's International Investment Position*. Des références à cette publication seront faites ici et là dans les pages qui suivent pour permettre au lecteur de retrouver des données précises.

C'est ainsi que la croissance rapide de l'actif brut du Canada dans ses relations internationales ne reflète, dans une bonne mesure, que l'accroissement des transactions gouvernementales, ainsi qu'on peut en juger d'après le tableau qui suit:

Tableau I
Actif brut du Canada vis-à-vis l'étranger[1]
(en milliards de dollars)

	Actif total	Prêts et avances du gouvernement	Réserve officielle d'or et de devises	Secteur privé: Investissements directs et de portefeuille
1926	1.3	—	—[2]	0.9
1930	1.5	—	—[2]	1.2
1939	1.9	—	0.5	1.4
1946	4.0	1.4	1.3	1.4
1955	7.0	1.6	1.9	2.8

La moitié de l'actif est donc composée de réserves et de prêts gouvernementaux.

Au contraire, le passif international du Canada est surtout composé de dettes privées dont la plus grande partie est formée d'investissements directs qui sont responsables avant tout de l'expansion du passif au cours des dernières années. L'investissement direct comprend ici, soit les investissements entrepris au Canada par des étrangers ou des entreprises étrangères, soit les entreprises dont 50 p.c. des actions appartiennent aux nationaux d'un même pays. Les investissements directs s'opposent aux investissements de portefeuille qui représentent des achats d'obligations d'entreprises établies au Canada ou de gouvernements canadiens, ou encore l'achat de paquets d'actions minoritaires.

Tableau II
Passif brut du Canada vis-à-vis de l'étranger[1]
(en milliards de dollars)

	Passif total	Investissements directs	Investissements de portefeuille	Reste
1926	6.4	1.8	3.9	0.7
1930	8.0	2.4	4.9	0.7
1939	7.4	2.3	4.3	0.8
1946	7.8	2.8	4.1	0.9
1949	8.9	3.6	4.1	1.2
1955	14.5	7.5	5.0	2.0

1. *Canada's International Investment Position*, p. 73.
2. Données non disponibles.

Les investissements directs étrangers s'accroissent donc de plus de 100 p.c. en six ans et atteignent 50 p.c. de toutes les créances de l'étranger sur l'économie canadienne.

On sait que la majorité de ces investissements appartiennent aux Américains. Le tableau qui suit illustre cette constatation[1]:

Tableau III

Investissements américains au Canada en pourcentage des investissements étrangers

	Investissements totaux à long terme	Investissements directs	Investissements de portefeuille
1926	53 p.c.	79 p.c.	43 p.c.
1939	60 "	82 "	54 "
1948	74 "	86 "	67 "
1954	79 "	86 "	69 "

Les investissements directs au Canada entrepris par les Américains ont donc toujours été dominants. Au contraire, les Américains possédaient moins de la moitié des investissements de portefeuille il y a trente ans alors que les Britanniques en avaient une proportion importante. Ceux-ci liquidèrent une bonne partie de leur portefeuille pendant la guerre, alors que les Américains augmentaient le leur et continuaient de l'accroître après la guerre.

En somme deux mouvements caractérisent les investissements américains au Canada. D'une part les investissements directs croissent beaucoup plus rapidement que les investissements de portefeuille, et d'autre part, les Américains acquièrent dans ce dernier secteur une prédominance presque égale à celle qu'ils avaient déjà dans le premier.

Ces remarques sont suffisantes pour faire ressortir les traits essentiels de l'investissement étranger au Canada dans son ensemble.

* * *

Noter la progression des investissements étrangers n'a pas de signification propre. En effet, on sait que le revenu national du

1. Calculé à partir des données de *Canada's International*, p. 72.

Canada a plus que doublé en volume depuis trente ans. On sait aussi que les prix se sont accrus. Une hausse importante des investissements étrangers, évalués en monnaie courante, n'implique donc pas en soi une dépendance accrue de l'économie canadienne du capital étranger. Il est nécessaire de pousser un peu plus loin l'analyse en se servant des données colligées dans la publication utilisée jusqu'ici.

Les investissements entrepris au Canada sont financés à même une épargne qui peut être soit canadienne soit étrangère. La somme des investissements directs de l'étranger au Canada, des émissions nouvelles d'actions et d'obligations canadiennes vendues à l'étranger, des profits non distribués obtenus par des investissements directs de l'étranger, et enfin des provisions d'amortissement des entreprises étrangères au Canada, est assez exactement l'expression du financement étranger des investissements bruts au Canada. De 1946 à 1949, on évalue donc à 20 p.c. la proportion des investissements entrepris au pays qui furent ainsi financés. De 1950 à 1954, la proportion passe à 25 p.c. C'est important, mais on doit tout de même noter que des calculs analogues établis pour les cinq années qui précèdent 1930, font ressortir un financement étranger de l'ordre de 50 p.c.[1].

La dépendance des investissements canadiens de l'épargne étrangère se serait donc considérablement atténuée en un quart de siècle. Sans doute, depuis une demi-douzaine d'années un certain revirement s'est-il opéré, mais il s'agit de peu de chose en regard du chemin parcouru. Cette évolution, surprenante à première vue, est due, dans une bonne mesure, d'abord à l'élargissement de la structure de l'économie canadienne et en second lieu, à la mécanisation graduelle des petites entreprises. Dans le premier cas, l'accroissement important de la main-d'œuvre dans le secteur tertiaire, le développement des villes et de la construction domiciliaire, l'accroissement des travaux publics ont intensifié un type investissement qui n'intéresse pas les capitaux internationaux ou qui ne lui sont pas accessibles. De même, la mécanisation des petites entreprises, surtout agricoles, a entraîné des investissements importants par leur masse, mais très morcelés et qui n'attirent pas l'épargne internationale. L'accroissement du revenu per capita a été

1. *Canada's International* . . . p. 46.

largement responsable de l'apparition de l'épargne nécessaire à ce genre de travaux.

Mais la diminution progressive de la dépendance du capital étranger n'empêche pas une croissance accélérée des transferts à d'autres pays des revenus de leurs investissements au Canada. Seul le Venezuela transfère à l'étranger des revenus d'investissements plus élevés que ceux que le Canada doit payer. Parmi tous les pays débiteurs, le Venezuela aurait en effet déboursé 373 millions par an de 1947 à 1953, le Canada 289 millions, l'Iran 228 millions, aucun autre pays n'atteignant plus que 150 millions de dollars.

Cette constatation, pas plus que le relevé de la valeur des investissements au Canada, ne révèle la position de notre pays en regard de sa situation passée. Pour en avoir une idée approximative, on doit déterminer quelle proportion des intérêts et dividendes canadiens est transférée à l'étranger. De 1926 à 1930, 57 p.c. des dividendes distribués par les compagnies établies au Canada étaient payés à des étrangers, avec 47 p.c. des intérêts payés par les gouvernements et les entreprises du pays. De 1946 à 1953, la moyenne annuelle des paiements à l'extérieur tombe à 18 p.c. dans le cas des intérêts, mais se maintient à 55 p.c. dans le cas des dividendes.

On doit noter que les chiffres ne représentent que la distribution des revenus des compagnies et des gouvernements. Les revenus importants qui sont tirés des entreprises agricoles ou des entreprises non agricoles qui ne sont pas incorporées n'entrent pas en ligne de compte. On sait que les investissements étrangers sont peu importants dans ces deux secteurs.

La chute relative des paiements d'intérêts à l'étranger est due à plusieurs causes. D'abord, le marché des obligations, au Canada, s'est accru d'une façon importante, depuis la guerre en particulier. Le placement au Canada des emprunts de guerre avait déjà fait diminuer la proportion des titres de la dette publique dans les mains de l'étranger. Le gouvernement fédéral a retiré ou racheté des titres de la dette placés à New-York ou à Londres sans les remplacer par d'autres, bien que les gouvernements municipaux et provinciaux n'aient pas suivi la même politique. Enfin, l'augmentation des liquidités des institutions financières canadiennes a

ouvert un large marché aux titres obligataires. À l'encontre de ces forces tendant à réduire la proportion de la dette obligataire détenue par les étrangers, on ne peut guère citer que l'incitation temporaire ressentie au Canada d'émettre des titres aux États-Unis en raison des disparités de taux d'intérêt. Cela n'était cependant ni suffisamment important ni suffisamment prolongé pour renverser la tendance générale.

Au contraire, les entrées accélérées de capitaux directs en provenance de l'étranger ont contribué à maintenir la proportion de ses dividendes que l'économie canadienne doit payer à l'extérieur de ses frontières. En elle-même l'entrée des capitaux directs n'aurait peut-être pas été suffisante pour provoquer ce résultat. Il faut tenir compte en outre de la tendance des compagnies étrangères établies au Canada à distribuer une plus grande partie de leurs bénéfices que les compagnies contrôlées par les intérêts canadiens.

Il est assez troublant de constater une telle disparité entre les versements faits à l'extérieur du pays au titre de la dette obligataire et au titre des dividendes. L'économie canadienne a su absorber une masse importante d'obligations sans cependant pouvoir mettre la main sur les actions. Doit-on voir là une illustration de l'idée très répandue de nos jours que les Canadiens ont tendance à ne pas vouloir prendre de risques, et ne font que des investissements de bons pères de famille, laissant les investissements plus risqués mais plus lucratifs à l'étranger? Une étude plus précise que celle-ci devrait être entreprise pour confirmer ou infirmer une conclusion semblable.

Concluons simplement ici que la diminution de la dépendance relative de l'économie canadienne quant à l'épargne étrangère, d'abord constatée globalement, est clairement visible dans le cas de la dette obligataire, mais beaucoup moins perceptible dans le cas de la répartition des dividendes.

* * *

Jusqu'ici nous nous sommes attardés à des considérations générales. Il est notoire que les grands mouvements signalés recouvrent des situations tout à fait différentes selon les divers secteurs de l'économie qui n'ont pas tous été ouverts au même

degré à l'investissement étranger. Nous devons donc quitter ici l'étude des caractères globaux de l'investissement étranger pour entreprendre brièvement celle des capitaux dans certains secteurs définis de l'économie canadienne.

Il est important de distinguer, dans les quelques pages qui suivent, le contrôle des entreprises de la propriété de leurs investissements. En effet, des investissements étrangers considérables dans les entreprises canadiennes peuvent ne donner aux capitalistes américains, par exemple, aucun contrôle véritable, si leurs investissements consistent en achat d'obligations ou de portefeuilles d'actions minoritaires[1]. Au contraire les mêmes capitaux étrangers canalisés vers l'acquisition d'intérêts majoritaires dans quelques secteurs choisis, garantissent aux détenteurs, non seulement le contrôle de certaines entreprises, mais peut-être aussi de secteurs entiers de l'économie canadienne.

Dans les tableaux qui suivent, on a distingué la propriété du contrôle des investissements. Alors que les chiffres ci-dessous représentent le total des intérêts étrangers, les chiffres entre parenthèses désignent les intérêts américains.

Ces tableaux présentent fort bien le bouleversement qui s'est opéré dans les investissements étrangers au Canada. En n'utilisant que les totaux, on constate que le capital des entreprises entre les mains des étrangers représente une proportion décroissante de la

Tableau IV[2]

Propriété étrangère dans certains secteurs de l'économie canadienne

(P.c. de la propriété détenue par l'étranger)

	1926	1930	1939	1948	1953
Manufactures	38 (30)	40 (33)	42 (34)	42 (35)	47 (38)
Mines et raffineries	37 (28)	44 (34)	40 (31)	39 (32)	56 (52)
Chemins de fer	55 (15)	56 (21)	57 (18)	45 (21)	37 (16)
Autres services publics	32 (23)	36 (30)	27 (20)	20 (16)	17 (15)
Total des quatre secteurs et des entreprises commerciales	37 (19)	39 (24)	38 (22)	32 (23)	32 (25)

1. La définition utilisée ici n'a pas de sens au strict point de vue légal puisque les obligations ne sont pas des titres de propriété. Ce qui nous intéresse cependant plus que la propriété des entreprises est la propriété des capitaux engagés, qui peut comporter évidemment l'achat d'obligations.

2. *Canada's International* . . . pp. 34-35. Les tableaux correspondants, compilés dans cette publication, ne sont pas tout à fait présentés de la même façon.

Tableau V[1]

Contrôle étranger de certains secteurs de l'économie canadienne

(P.c. du contrôle détenu par l'étranger)

	1926	1930	1939	1948	1953
Manufactures	35 (30)	36 (31)	38 (32)	43 (38)	50 (43)
Mines et raffineries	38 (32)	47 (42)	42 (38)	40 (37)	57 (55)
Chemins de fer	3 (3)	3 (3)	3 (3)	3 (3)	2 (2)
Autres services publics	20 (20)	29 (29)	26 (26)	24 (24)	12 (11)
Total des quatre secteurs et des entreprises commerciales	17 (15)	20 (18)	21 (19)	25 (22)	28 (24)

valeur totale des investissements au Canada depuis 1930. La régression est peu importante cependant, passant de 39 à 32 p.c. Au contraire, depuis 1926 le contrôle de l'étranger sur les mêmes entreprises s'est accru, passant de 17 p.c. en 1926 à 28 p.c. en 1953. Les totaux recouvrent des mouvements très contradictoires. La propriété des investissements dans les chemins de fer a été rapatriée, surtout d'Angleterre. Comme il s'agissait d'abord et avant tout d'obligations, le contrôle de l'étranger sur les chemins de fer a toujours été minime. Un rapatriement semblable s'est opéré dans le cas des autres services publics.

Toutefois la propriété et le contrôle des entreprises manufacturières et minières (y compris le pétrole) se sont accrus d'une façon importante. La progression est très régulière dans le cas des manufactures, assez irrégulière dans le cas des mines. Nous en sommes maintenant arrivés au stade où plus de la moitié des investissements dans les manufactures et les mines est contrôlée de l'extérieur.

On remarque d'autre part que contrairement à ce qui s'est passé dans le cas des services publics et des chemins de fer, le contrôle des manufactures et des mines est parfois plus élevé que la propriété. Depuis 1948, le phénomène est régulier; les écarts sont sans doute faibles mais n'en sont pas moins significatifs. On peut en déduire que les capitaux étrangers prennent souvent la forme d'intérêts majoritaires dans les manufactures et les mines. Depuis la guerre

1. *Canada's International* . . . pp. 34-35. Les tableaux correspondants, compilés dans cette publication, ne sont pas tout à fait présentés de la même façon.

surtout, les placements minoritaires dans les entreprises canadiennes sont limités. Cette constatation est d'ailleurs tout à fait compatible avec l'accroissement relatif des investissements directs, ainsi qu'il a été signalé précédemment.

Ainsi s'explique le paradoxe d'une croissance rapide du contrôle et d'une décroissance de la propriété. Le rapatriement des titres de chemins de fer et de services publics a peu affecté le contrôle de l'étranger dans les entreprises canadiennes. Au contraire, l'accroissement relatif de la propriété étrangère des mines et des manufactures s'est répercuté par une hausse à peu près analogue du contrôle relatif, en raison du caractère direct de ce genre d'investissement.

Les tableaux IV et V font aussi ressortir le rôle dominant des investissements américains au Canada dans certains secteurs. Les Américains ne possédaient que la moitié des investissements étrangers dans les cinq secteurs mentionnés au tableau IV, en 1926, mais presque tout le contrôle que les investissements donnaient aux étrangers appartenait aux Américains. Cette prédominance du contrôle sur la propriété s'est maintenue. Cela s'explique largement en raison des investissements importants de propriétaires étrangers mais non-Américains dans les chemins de fer et les services publics. Ces investissements ne leur donnaient aucun contrôle sur les entreprises. C'est seulement dans les manufactures et les mines que les étrangers non-Américains possèdent des capitaux qui leur en donnent le contrôle. Mais par rapport à l'ensemble des capitaux, les proportions étaient faibles; dans les manufactures ils possédaient 8 p.c. de la propriété en 1926 et 5 p.c. du contrôle. Dans les mines 9 p.c. de la propriété et 6 p.c. du contrôle. En 1953, les chiffres correspondants étaient de 9 et 7 p.c. d'une part, 4 et 2 p.c. d'autre part.

Les Américains au contraire, ont accentué dans ces deux secteurs l'étendue de leur propriété et l'étendue de leur contrôle. Dans les manufactures, les Américains disposent maintenant de 38 p.c. de la propriété des capitaux, mais de 43 p.c. du contrôle des entreprises. Dans les mines, les chiffres sont encore plus élevés reflétant les énormes investissements dans l'exploitation des gisements de pétrole de l'Ouest: les Américains possèdent 52 p.c. du capital et 55 p.c. du contrôle des entreprises. On constate encore une fois que l'étendue du contrôle est plus forte que celle de la propriété.

Dans toute l'étude qui précède, on voit se profiler deux opinions qui ont été très débattues au cours des derniers mois. Certains affirment que l'investissement étranger et en particulier américain n'a plus l'importance qu'il avait autrefois. Pour ce qui est de l'ensemble de l'économie, c'est exact. Pour pouvoir procéder à un montant donné d'investissements, il n'est plus nécessaire de recourir à un volume d'épargne étrangère aussi élevé qu'au cours des années qui ont précédé la grande crise.

D'autres affirment cependant que la dépendance de l'industrie canadienne par rapport aux capitaux américains s'accroit. Cela aussi est exact. Alors que l'épargne canadienne rachetait les obligations autrefois possédées par des étrangers, alors que les Canadiens développaient eux-mêmes certains secteurs de leur économie, les capitaux entraient en masse dans l'industrie manufacturière et dans le secteur minier.

* * *

Une fois examinés les champs de prédilection de l'investissement étranger, il nous reste à déterminer d'une façon précise le type d'entreprises qui sont maintenant contrôlées par l'étranger. Les sources utilisées jusqu'ici ne nous offrent guère la possibilité que d'étudier le contrôle de l'industrie manufacturière par les capitaux américains. Il faudrait pouvoir pousser plus loin encore la documentation dont nous disposons sur les mines et certains secteurs financiers. Quoiqu'il en soit, un examen rapide de l'industrie manufacturière fera ressortir certains des traits les plus importants de l'investissement direct au Canada.

La taille des établissements américains au Canada a une importance particulière. Quand bien même 50 p.c. de l'industrie manufacturière canadienne serait aux mains de l'étranger, cela n'aurait pas une importance particulière si toutes les plus grandes entreprises appartenaient à des intérêts canadiens. Dans de nombreux secteurs industriels, ce sont les grandes entreprises qui donnent le ton et orientent le marché.

Or à la fin de 1953, 31 compagnies canadiennes disposaient d'investissements supérieurs à 25 millions de dollars, alors que 25 compagnies contrôlées par des intérêts américains étaient dans la même situation, avec quatre compagnies anglaises. Cependant, les

investissements moyens de ces compagnies américaines étaient de 50 p.c. plus considérables que les investissements moyens des 31 compagnies canadiennes. La différence de dimension est donc sensible. Elle le serait encore plus si on éliminait du groupe des entreprises canadiennes les trois aciéries et les deux plus grandes avionneries, dont les relations avec l'État canadien les rendent peu accessibles à une ingérence étrangère.

Les 25 compagnies contrôlées par les Américains disposaient en 1953, de 60 p.c. de tous les investissements contrôlés aux États-Unis dans l'industrie manufacturière canadienne. Si l'on ajoute à cela 31 autres compagnies dont le contrôle s'étendait à des capitaux de 10 à 25 millions de dollars, la proportion grimpe à 71 p.c.

Ces chiffres sont remarquables en ce qu'ils révèlent une concentration très poussée du capital étranger entre un petit nombre de mains. Les décisions qui concernent l'investissement, la concurrence ou l'aménagement du marché canadien ressortissent manifestement à un nombre restreint de groupes d'intérêts. Cela veut dire que l'orientation de plusieurs secteurs de l'économie canadienne vient non seulement de l'étranger, mais de quelques étrangers.

Ce rôle d'orientation n'est évidemment pas également distribué entre tous les secteurs de l'industrie. Dans certains domaines, les compagnies américaines ont un rôle dominant; dans d'autres, leur influence est à peu près nulle. On a pu déterminer, d'ailleurs en partie seulement, l'importance relative du contrôle américain sur chacun des secteurs industriels, en établissant le rapport de la valeur des livraisons de divers groupes industriels contrôlés par les Américains à la valeur totale des livraisons de toutes les manufactures établies au Canada. Dans les données qui suivent, on a tenu compte seulement des entreprises américaines dont les investissements dépassent un million de dollars: 902 entreprises ont ainsi été éliminées. Les pourcentages seraient plus élevés si toutes les ventes des entreprises contrôlées par les Américains avaient été additionnées.

Dans d'autres secteurs dans l'imprimerie, le vêtement, les produits du bois, le fer et l'acier primaires, la boulangerie, les breuvages, l'influence des entreprises américaines est minime.

Tableau VI

Valeurs des livraisons d'entreprises contrôlées aux États-Unis, en pourcentage du total en 1953[1]

Véhicules moteurs	98	Appareils électriques	50
Produits du caoutchouc	78	Peintures, vernis et lacques	45
Raffinage des métaux non-ferreux	70	Savons et détergents	45
Produits du pétrole	68	Produits pharmaceutiques	41
Pièces d'automobiles	67	Plaques d'acier et produits	39
Machinerie de bureaux de magasins et d'habitations	60	Pâtes et papiers	39
Produits des métaux non ferreux n.a.s.[2]	50	Produits chimiques n.a.s.[2]	36
		Machinerie industrielle	32

Les divers secteurs mentionnés au tableau VI se partagent en deux grands groupes à quelques exceptions près. D'une part, les Américains contrôlent une partie importante des livraisons des entreprises qui font subir une première transformation à certaines matières premières exploitées au Canada, souvent sous direction américaine; tels sont les raffineries de pétrole et de métaux autres que le fer, l'industrie de la pâte et du papier. Dans une deuxième catégorie entrent certaines manufactures importantes dans les secteurs de l'industrie chimique, mécanique et électrique.

Les pourcentages colligés au tableau VI doivent être interprétés. Comme on l'a indiqué ci-dessus, ils sont inférieurs à ce qu'ils devraient être, si l'on tenait compte de l'ensemble des entreprises américaines au Canada. D'autre part, même un pourcentage relativement faible, disons 30 p.c. n'implique pas que les entreprises américaines ont peu de poids dans l'ensemble du secteur industriel. Tout dépend de la taille des établissements. C'est ainsi, par exemple, que six entreprises américaines produisent 30 p.c. des appareils de chauffage et des poêles de cuisine; 117 entreprises fabriquent ce genre de produits au Canada. Manifestement, le marché canadien est passablement orienté par des entreprises américaines qui s'y trouvent.

Nous avons insisté sur les caractéristiques de l'entreprise manufacturière uniquement parce que des données assez détaillées ont été rassemblées à ce sujet. Il serait intéressant d'en avoir de plus complètes dans le cas de l'industrie minière, où le contrôle américain, nous l'avons vu, est encore plus intense que dans les manufactures.

1. Ce tableau est tiré de *Canada's International . . .*, p. 44.
2. n.a.s.: non autrement spécifié.

Comment résumer ces constatations? En premier lieu il ressort clairement que, si l'économie canadienne est relativement moins dépendante de l'épargne étrangère qu'elle ne l'était il y a trente ans, il s'est opéré néanmoins un déplacement du contrôle des investissements. Avec une économie de moyens remarquable, les Américains ont acquis une place prépondérante dans plusieurs secteurs. Une concentration très poussée des investissements, entre un petit nombre d'entreprises, associée à une concentration des capitaux américains sur des points stratégiques, permettent aux États-Unis d'agir sur l'orientation et le rythme de croissance de l'économie canadienne.

Essentiellement, cette orientation s'exerce dans deux directions: l'exploitation des ressources naturelles et les produits hautement manufacturés. Dans le premier cas, la carence progressive d'un approvisionnement domestique de matières premières pousse les Américains à s'assurer le contrôle de sources alternatives au Canada. Cette tendance ne peut que s'accentuer. Le pétrole, le minerai de fer, certains métaux non ferreux, les pâtes et le papier, peut-être le gaz naturel, vont être produits au Canada en fonction des besoins du marché américain. Tant que la production de ces matières premières est contrôlée par les Canadiens, le marché américain ne s'impose pas comme étant le seul débouché naturel de tous ces produits. On l'a bien vu après les accords d'Ottawa de 1932.

Mais à partir du moment où le contrôle américain s'étend à ces ressources, rien n'assure que les Américains orienteront la production canadienne vers plusieurs marchés alternatifs, préserveront des marchés extra-américains qui peuvent servir de soupapes, si jamais le marché américain ne peut plus absorber ou ne veut plus absorber les produits canadiens, en raison d'une dépression par exemple.

D'autre part, et ceci, à long terme, est peut-être plus sérieux, le contrôle américain de la production de plusieurs matières premières risque fort d'empêcher l'industrie manufacturière canadienne de se développer à partir de ces ressources. Le conflit actuel au sujet de l'utilisation au Canada du minerai de fer ou du gaz naturel ne sont que des aspects particuliers de ce problème général.

En somme, le contrôle des matières premières par les américains influencent la stabilité de l'emploi au Canada et son rythme de

croissance. Mais constater cette dépendance ne nous donne aucune indication des remèdes à apporter. L'exploitation des ressources naturelles canadiennes exige des capitaux énormes et représente des risques considérables. Le Canada disposerait-il des capitaux nécessaires pour pousser ce genre de travail jusqu'au bout? En faisant la somme des capitaux de toutes sortes disponibles au Canada, la réponse est probablement affirmative. Les Canadiens sont-ils cependant disposés à risquer leurs capitaux dans de telles aventures? On ne peut répondre à cette seconde question de la même façon qu'à la première. Les principaux dépositaires de capitaux canadiens, les compagnies d'assurance par exemple, immobilisent leurs fonds dans des placements de tout repos. La latitude que leur offre la loi d'acheter des actions n'est utilisée que très partiellement. Les autres dépositaires de l'épargne ont une politique à peine plus audacieuse.

On doit d'ailleurs remarquer que l'hésitation des Canadiens à entreprendre des travaux de développement de grande envergure n'est pas toujours pusillanime ou conservatrice. Il existe, dans toute économie, des capitaux qui recherchent l'investissement risqué. La proportion de ces capitaux au total des capitaux disponibles est variable selon les pays, mais faible en général. Étant donné l'ampleur de l'économie américaine, le montant absolu du *risk capital* aux États-Unis, est important. Il est faible au Canada. Doit-on alors s'étonner qu'il soit infiniment plus facile de trouver outre-frontière que dans notre pays, les 350 ou 400 millions de dollars nécessaires à un grand projet?

Doit-on alors s'étonner que l'opinion publique se tourne vers l'État pour empêcher que le contrôle de nos matières premières passe aux Américains? Sûrement pas. Encore faut-il comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'en arriver aux nationalisations ou aux entreprises d'État pour préserver un contrôle national. Le gouvernement canadien a montré par le passé qu'une législation bien conçue et appliquée d'une façon rigoureuse pouvait donner au Canada le contrôle de son orientation économique, sans tarir l'investissement étranger. Mais certains gouvernements canadiens de jadis savaient négocier.

Passons maintenant à l'industrie manufacturière. Ici, le problème qui s'est posé se présente sous un jour particulier. À notre

époque, l'industrie manufacturière est souvent caractérisée par une telle complexité technique et une concentration si poussée que les très grandes entreprises acquièrent, du simple fait de leur masse, une avance perpétuelle et irréversible sur les entreprises moins considérables. Les laboratoires de recherches, en particulier, prennent une importance spéciale et permettent d'accélérer le rythme de remplacement des produits sur le marché. Or il est clair que la succursale, au Canada, d'une compagnie américaine, dispose de toutes les facilités d'ordre technique dont la maison-mère elle-même dispose. Le concurrent canadien n'a que ses propres moyens à sa disposition. La plupart du temps, il devra se mettre à la remorque de la succursale américaine. Y réussira-t-il qu'il gardera peut-être une partie du marché canadien. Si cependant les brevets de la succursale américaine sont suffisamment restrictifs et ne sont pas loués par le propriétaire, le concurrent canadien risque de disparaître.

Ce déséquilibre ne s'applique pas seulement aux progrès de la technique. Un phénomène analogue se constate dans le domaine de la publicité et des techniciens. Il y a des limites à l'ampleur de la publicité qu'un Canadien peut entreprendre. Une compagnie américaine qui jugerait bon de répandre ses produits sur le marché canadien dispose de réserves à cet effet qui, compte tenu de la taille du marché canadien, sont inépuisables. De même la chasse aux techniciens qu'un Canadien doit entreprendre dans certains domaines du génie électrique ou mécanique, par exemple, est réglée plus aisément par une succursale américaine qui obtiendra vraisemblablement un transfert de personnel de la part de la maison-mère.

Cette inégalité dans la concurrence n'est pas visible partout de la même façon. Particulièrement aiguë dans l'industrie électrique, électronique, chimique ou pharmaceutique, ainsi que dans certaines branches de l'industrie mécanique, elle est pour des raisons évidentes moins accentuée dans l'industrie des produits alimentaires.

Là n'est pas la seule raison de la vive progression de capitaux américains dans l'industrie manufacturière. D'une façon plus générale, au fur et à mesure que les goûts et les besoins du consommateur canadien correspondent davantage à ceux du consommateur

américain, le marché canadien devient un appendice véritable du marché américain. Les entreprises américaines qui seraient susceptibles de venir s'établir ici n'ont pas à tenir compte de transformations de leurs produits, de modifications dans leurs méthodes de vente, de changements dans leurs techniques. En définitive, on comprend fort bien qu'une entreprise de New-York puisse ouvrir une succursale à Los Angeles et une autre à Hamilton dans des conditions à peu près analogues. Cela ne peut que contribuer à accroître les mouvements de capitaux dans notre pays. Au fur et à mesure que ces mouvements s'intensifient, les deux marchés deviennent de plus en plus semblables. L'abaissement graduel des droits de douanes ne ferait donc qu'accélérer et confirmer la formation d'un marché commun.

Il est possible qu'un tel processus prenne du temps. On doit cependant comprendre que l'on peut dire du Canada ce que certains affirment de nos jours au sujet du Canada français: une autonomie politique, qui n'est pas accompagnée d'une certaine autonomie économique, est un masque. Il est inutile de répondre que ces concepts d'autonomie ont un sens vague. L'autonomie est indéfinissable tant qu'on la possède en partie. Elle se définit fort bien lorsqu'elle n'existe plus.

Jacques PARIZEAU